

Un peu plus de quinze pour cent des ressortissants étrangers établis en Belgique se sont inscrits pour pouvoir participer au scrutin communal du 13 octobre prochain, indiquent les chiffres définitifs publiés par le SPF Intérieur.

À la date du 1er août, soit juste après la clôture des inscriptions fin juillet, pour l'ensemble du pays, ce sont 16,27% des ressortissants d'un pays de l'Union européenne qui se sont inscrits, soit 135.037 personnes sur un total de 830.914 électeurs potentiels.

Les ressortissants d'un pays ne faisant pas partie de l'UE ont été 27.780 à s'inscrire, sur un total de 233.592 électeurs potentiels, soit 11,91%.

La moyenne totale des inscrits (UE et non-UE) est dès lors de 15.29% (162.817 inscrits sur 1.064.506 électeurs potentiels).

Au niveau des Régions, c'est en Wallonie que les étrangers ont été les plus nombreux à s'inscrire sur les listes électorales. Près d'un ressortissant d'un pays de l'UE sur quatre (24,6%) s'est ainsi inscrit en Région Wallonne (à l'exception des neuf communes germanophones), soit 55.341 personnes sur un total de 225.194 personnes. Pour les non-Européens, on note 18,62% d'inscrits (10.336 sur 55.466).

Les neuf communes germanophones affichent, elles, un taux de 15.53% d'inscrits issus de l'UE et de 2,62% pour les non-Européens.

En Région bruxelloise, les Européens ont été 17,09% à s'inscrire (41.251 personnes), tandis que 13,25% de non-Européens ont effectué ces mêmes démarches (9.192 inscrits sur 69.687 électeurs potentiels).

En Flandre, il y a 10,4% d'électeurs européens inscrits (36.562 personnes) et 7,6% d'électeurs non-Européens (8.221).

Les ressortissants étrangers établis en Belgique peuvent participer aux élections communales depuis 2006. Ils doivent pour cela remplir certaines conditions et s'inscrire, soit en ligne, soit auprès de leur administration communale. Ils avaient jusque fin juillet pour boucler la procédure.

*Belga 20/08/2024*